

Fiche d'information thématique

Les bourses d'enseignement supérieur en France

Il existe de nombreux dispositifs de bourses d'enseignement supérieur en France, gérés par divers organismes. Les critères d'attribution sont variés et bien souvent cumulatifs : revenus de la famille, qualité du parcours scolaire, mobilité internationale...

• Bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux

Les bourses sur critères sociaux sont destinées à aider les étudiants issus des milieux modestes.

Elles sont attribuées par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et gérées par les CROUS (Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires).

Pour des informations complémentaires, consulter le site www.etudiant.gouv.fr rubrique « Vos aides financières », puis « Bourses sur critères sociaux ».

Voir également la fiche thématique « Les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux » disponible sur le site aeefe.fr rubrique « orientation » puis « Financer ses études ».

• Bourses Excellence-Major

Le programme de bourse du gouvernement français, cofinancé par l'AEFE et le MEAE, piloté par l'AEFE, s'adresse aux meilleurs bacheliers étrangers des lycées français de l'étranger et peut être accordée pour 5 ans au maximum. Qualité des résultats scolaires, cohérence du projet d'orientation et motivation pour des études supérieures exigeantes constituent les 3 critères d'attribution des bourses Excellence-Major.

Pour plus d'informations, voir le site aeefe.fr rubrique « orientation » puis « Devenir boursier Excellence-Major », notamment la fiche thématique « les bourses Excellence-Major »

• Bourses des collectivités territoriales

Les Conseils régionaux des régions de France et les Conseils généraux des départements français attribuent régulièrement des bourses sur critères sociaux (dont les montants varient en fonction d'un barème d'échelons), des prêts étudiants, des primes à la mobilité internationale ou autres allocations doctorales et postdoctorales. Certaines aides s'adressent aux étudiants qui étudient dans des établissements d'enseignement supérieur précis des régions ou départements de France. En règle générale, les parents doivent être domiciliés à proximité du lieu de formation de l'étudiant.

Pour plus d'informations, voir le site www.etudiant.gouv.fr « Vos aides financières » puis « Aides régionales et dans les Outre-mer ».

• Bourses de fondations de grandes écoles

Beaucoup de grandes écoles proposent à leurs étudiants des bourses, allant d'une réduction des frais de scolarité au versement d'aide mensuelle. Par exemple :

- Sciences Po www.sciencespo.fr
- EDHEC www.edhec.edu/fr
- SKEMA Business School www.skema-bs.fr
- Toulouse Business School (TBS) www.tbs-education.fr
- etc.

• Bourses de fondations privées

Certaines fondations d'entreprises offrent des bourses aux étudiants, à partir de la première année d'études.

Fondation Bouygues : Chaque année, la Fondation Francis Bouygues accorde environ 60 bourses d'un montant de 1500€ à 5000€ par an, qui s'ajoutent à la bourse du CROUS, et qui correspondent à des indemnités de logement et de vie. Cette aide financière se poursuit jusqu'au premier diplôme de l'enseignement supérieur. Elle est renouvelable d'une année sur l'autre, en fin d'année scolaire (juin), sous réserve des résultats qui doivent rester excellents, et après consultation du parrain sur l'implication du boursier.

Pour devenir boursier de la Fondation Francis Bouygues, le candidat doit :

- Être bachelier français ou étranger de culture française (baccalauréat obtenu dans un lycée français).
- Posséder un baccalauréat général ou technologique français, avec mention Très bien ou Bien.
- Rencontrer des difficultés financières pour mener des études supérieures en France.
- Les revenus de la famille ne doivent pas excéder 20 000 € / an.
- Faire preuve d'une forte motivation.

Les bourses sont attribuées en priorité aux candidats sélectionnés l'année de l'obtention de leur baccalauréat et permettent de compléter les ressources de l'étudiant jusqu'au premier diplôme des études supérieures.

Dossier à constituer entre le 1er et le 31 mai.

- ✓ Plus d'info sur : www.fondationfrancisbouygues.com

Fondation Marcel Bleustein-Blanchet : Créée en 1960 par Marcel Bleustein, fondateur de l'agence Publicis, la bourse Marcel Bleustein-Blanchet s'adresse notamment aux élèves de nationalité française résidant à l'étranger et aux ressortissants d'un pays de l'Union Européenne qui vivent en France, âgés de 18 à 30 ans (dans l'année). Les candidats doivent avoir « une vocation dont ils ont fait la preuve par des débuts de réalisation et ayant de graves difficultés pour continuer leur formation ». Sont attribuées 20 Bourses de 8 000 euros par an.

Dossiers à envoyer au plus tard le 31 mai

- ✓ Plus d'info sur : www.fondationvocation.org

Fondation Georges Besse : Créée en 1987, la bourse Georges Besse s'adresse aux très bons élèves, français ou étrangers, qui souhaitent devenir ingénieur.

Dossiers à envoyer au plus tard le 15 mars

- ✓ Plus d'info sur : www.fondationbesse.com

Fondation Odon Vallet : La bourse Odon Vallet s'adresse à « des élèves et des étudiants de l'Académie de Paris, quelle que soit leur origine géographique » qui poursuivent leurs études dans certains établissements d'enseignement artistique à Paris.

- ✓ Plus d'info sur : www.fondationdefrance.org/fr/fondation/fondation-vallet

D'autres aides financières existent telles que les prêts bancaires ou les prêts d'honneur.

Plus d'info sur : www.etudiant.gouv.fr.

Par ailleurs, Campus France propose sur son site un annuaire qui recense 680 programmes de bourses (à tout niveau d'étude du supérieur).

Plus de détails sur campusbourses.campusfrance.org.